



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE

DU JEUDI 25 JUIN 2026

RESULTATS DES VOTES

Les actionnaires, présents ou représentés, et ceux ayant voté par formulaire de vote par correspondance, détiennent **179 571 041 actions¹**, soit **81,5%** du Capital Social et des droits de vote de la Société.

	Votes « Pour »	Votes « Contre »	Abstentions	Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	Proportion du capital social représenté par les votes « Pour »
Résolutions	En nombre de voix				
DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE					
1.Approbation des comptes sociaux et consolidés	179 571 041	-	-	179 571 041	81,5%
2.Affectation du résultat et fixation du dividende	179 571 041	-	-	179 571 041	81,5%
3.Jetons de présence	179 571 041	-	-	179 571 041	81,5%
4.Conventions réglementées	179 571 041	-	-	179 571 041	81,5%
5.Quitus aux Commissaires aux Comptes	179 571 041	-	-	179 571 041	81,5%
6. Renouvellement de mandats des CAC	179 571 041	-	-	179 571 041	81,5%
7.Quitus aux Administrateurs	179 571 041	-	-	179 571 041	81,5%
8.Démission BII et M. Abdou Bensouda ; Ratification cooptation M. Hicham EL Amrani	174 018 364	-	5 552 677	179 571 041	81,5%
9.Renouvellement de mandat de BFCM	179 571 041	-	-	179 571 041	81,5%
10.Autorisation activité de négociation sur le marché à terme	179 571 041	-	-	179 571 041	81,5%
11.Pouvoirs en vue des formalités légales	179 571 041	-	-	179 571 041	81,5%
DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE					
1.Augmentation du capital social par incorporation des réserves et attribution d'actions gratuites	179 571 041	-	-	179 571 041	81,5%
2.Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de l'augmentation de capital	179 571 041	-	-	179 571 041	81,5%
3.Rapport du Conseil des pouvoirs délégués par l'AGE du 24 juin 2025	179 571 041	-	-	179 571 041	81,5%
4.Pouvoirs en vue des formalités légales	179 571 041	-	-	179 571 041	81,5%

⁽¹⁾ Chaque action donne droit à une voix.

BANK OF AFRICA

Société Anonyme au capital social de 2.202.818.810 de Dirhams- Siège social : 140, avenue Hassan II.
Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements
n° 2348-94 du 23 août 1994 – RC Casablanca : 27129